

Cancers et verrues génitales dus aux papillomavirus humains

Recommandation pour la vaccination contre les cancers et les verrues génitales provoqués par les papillomavirus humains

Il existe plus d'une centaine de papillomavirus humains (HPV) qui infectent les muqueuses génitales ou la peau. Parmi ceux-ci, une quarantaine se transmet lors des relations sexuelles, par simple contact avec la peau ou les muqueuses infectées. Ces virus peuvent infecter les parties génitales des femmes et des hommes et provoquer des verrues ou des lésions précancéreuses pouvant ensuite parfois évoluer en cancers, en particulier le cancer du col de l'utérus et de l'anus. La vaccination permet de se protéger de manière sûre et efficace contre les types de HPV qui causent plus de 70% des cancers du col de l'utérus, environ 80% des cancers de l'anus et plus de 90% des verrues génitales.

Les HPV peuvent entraîner des complications graves.

L'infection par les virus HPV est l'infection sexuellement transmissible la plus répandue en Suisse et partout dans le monde. En effet, plus de 70 personnes sur 100 ayant des relations sexuelles sont infectées par des HPV au cours de leur vie, la plupart d'entre-elles entre 16 et 25 ans. Le plus souvent, cette infection n'entraîne aucun symptôme si bien que la personne ne sait pas qu'elle est infectée et donc contagieuse. Dans 90% des cas, l'infection s'élimine naturellement en une à deux années.

Certains types de HPV dits à haut risque sont toutefois capables de persister pendant des mois ou des années dans les cellules infectées et peuvent provoquer la formation de cellules anormales ou précancéreuses, évoluant parfois en cancer au niveau, par exemple, du col de l'utérus ou de l'anus. D'autres types de HPV sont la cause de verrues génitales - appelées également condylomes - visibles ou cachées aussi bien chez l'homme que chez la femme. On les qualifie de HPV à faible risque, car la probabilité qu'ils provoquent un cancer est extrêmement faible.

Il n'existe pas de médicament qui puisse guérir les infections, les lésions précancéreuses ou les cancers dus à un HPV, pas plus que les condylomes. Mais s'ils sont détectés à temps, un traitement local ou une intervention chirurgicale peut être efficace.

> Cancer du col de l'utérus

Dans le monde, le cancer du col de l'utérus est la quatrième cause de cancer chez la femme. Les virus HPV à haut risque de type 16 ou 18 sont responsables de plus que 2/3 des cas.

En Suisse, chaque année, environ 5000 femmes, le plus souvent des jeunes femmes, sont confrontées à un diagnostic de lésions précancéreuses du col de l'utérus et doivent subir des examens complémentaires et/ou une intervention chirurgicale. On estime qu'au cours de leur vie 6 femmes sur 100 développeront des lésions précancéreuses et 1 femme sur 100 souffrira d'un cancer du col de l'utérus. Durant ces dernières années, environ 250 femmes par année ont présenté un cancer du col de l'utérus et environ 80 en sont décédées, malgré un large accès aux dépistages réguliers recommandés et malgré tous les traitements disponibles.

Un examen gynécologique avec un frottis de dépistage, éventuellement complétés par des examens plus spécifiques permet d'établir un diagnostic précoce ; c'est pourquoi un contrôle gynécologique régulier est indispensable pour détecter et traiter les lésions précancéreuses.

> Autres cancers

En Suisse, les HPV sont les principaux responsables du cancer anal, diagnostiqué chaque année chez environ 180 personnes (dont 120 femmes), dont 80% sont causés par des HPV de type 16 et 18. Les HPV peuvent également participer au développement d'autres cancers au niveau des organes génitaux (pénis, vagin, vulve) et de la gorge. Ces cancers sont toutefois beaucoup plus rares que les cancers du col de l'utérus et de l'anus. A part le dépistage pour le cancer de l'utérus, il n'existe pas de méthode de dépistage pour les autres cancers associés aux HPV.

> Verrues génitales

Les verrues génitales, dues à des HPV à faible risque, comme les types 6 et 11, sont fréquentes chez les hommes et les femmes. Au cours de la vie, 1 personne sur 10 en sera affectée.

Il est possible de se protéger contre les cancers et les verrues génitales dus aux HPV.

Utiliser systématiquement un préservatif est indispensable pour se protéger contre les infections sexuellement transmissibles, comme p.ex. le VIH. Malheureusement, il est très difficile de se protéger totalement contre les HPV, présents sur la peau ou les muqueuses non recouvertes par les préservatifs. Il est par contre possible de prévenir bon nombre d'infections HPV grâce à la vaccination.

Qui devrait se faire vacciner contre les HPV ?

Comme le cancer du col de l'utérus et les stades précancéreux sont des problèmes de santé sérieux et fréquents, la vaccination contre les HPV de toutes les jeunes filles est recommandée comme vaccination généralisée. Les hommes présentent plus rarement des cancers dus aux HPV, ils sont par contre aussi souvent atteints de verrues génitales que les femmes. De ce fait, il est important que les garçons puissent aussi se protéger le mieux possible. La vaccination est donc également recommandée pour les garçons qui souhaitent une protection optimale contre les maladies dues aux HPV, en tant que vaccination complémentaire.

Quel est l'âge idéal pour une vaccination contre les HPV ?

L'efficacité de la vaccination est maximale si elle est administrée avant une possible infection HPV, donc avant le début des relations sexuelles. En Suisse, seulement 5 jeunes sur 100 ont des contacts sexuels avant l'âge de 15 ans, mais 1 adolescent-e de 16 ans sur 2 déclare avoir déjà eu des relations sexuelles. La vaccination contre les HPV est donc recommandée à tous les jeunes entre 11 et 14 ans, avant leur 15^e anniversaire. Elle peut être effectuée en même temps que la vaccination contre l'hépatite B ou d'autres vaccinations prévues à cet âge selon les recommandations du Plan de vaccination suisse.

Toutefois même après les premières relations sexuelles, les adolescent-e-s et les jeunes adultes jusqu'à 26 ans peuvent encore bénéficier de la protection offerte par le vaccin. Si une infection a été acquise avant la vaccination, cette dernière protège encore d'une infection contre les autres types de virus couverts par le vaccin. L'utilité de la vaccination diminue lorsque le risque d'avoir déjà été infecté est grand, par exemple

pour les personnes qui ont souvent changé de partenaires. Comme il n'existe pas de test facilement disponible pour déterminer individuellement si le vaccin peut encore protéger ou non, la décision de se faire vacciner devrait être discutée avec un médecin.

Les vaccins contre les HPV

Il existe actuellement deux vaccins qui protègent efficacement contre les virus HPV 16 et 18. L'un des vaccins protège en plus contre les HPV 6 et 11. Les deux vaccins contiennent une protéine de l'enveloppe des virus produite en laboratoire, ainsi qu'une substance dite « adjuvante » qui augmente la réponse du système immunitaire. Ils ne contiennent pas de mercure.

Selon l'état actuel des connaissances, le nombre de doses de vaccin permettant d'obtenir la meilleure protection est différent selon l'âge auquel débute la vaccination : 2 doses à 6 mois d'intervalle sont suffisantes pour filles et garçons âgés de 11 à 14 ans, alors que 3 doses sont nécessaires à partir de 15 ans. La protection vaccinale se maintient pendant au moins 10 ans et probablement plus longtemps. Des études sont actuellement en cours pour déterminer la nécessité d'effectuer un rappel au cours de la vie. Il est toutefois important de rappeler que les vaccins ne protègent pas contre tous les types de HPV.

La vaccination HPV ne permet pas d'éliminer une infection déjà existante ou une lésion précancéreuse.

Effets indésirables

Les vaccins contre les HPV sont sûrs. Ils ne contiennent que l'enveloppe extérieure des virus; ils ne peuvent donc ni transmettre une infection, ni provoquer un cancer.

La vaccination est généralement très bien tolérée. Rougeur, douleur ou gonflement au site d'injection sont fréquents (1-2 personnes sur 4), mais bénins. Des maux de tête, de la fatigue et/ou de la fièvre peuvent survenir chez 1 personne sur 10. Toutes ces réactions disparaissent spontanément en 1-3 jours. Un bref évanouissement peut survenir après la vaccination, voire même avant, comme réaction à la piqûre et non au vaccin, raison pour laquelle il est recommandé de signaler au médecin si un problème de ce genre s'est déjà produit par le passé, par exemple à l'occasion d'une prise de sang.

Les réactions allergiques graves à un composant du vaccin sont très rares. Si elles surviennent, c'est dans les minutes ou les heures suivant la vaccination.

Des problèmes de santé peuvent survenir en tout temps chez les adolescent-e-s ou les jeunes adultes, parfois juste avant et parfois juste après une vaccination sans que cela n'indique que celle-ci en soit la cause.

Contre-indications à la vaccination contre les HPV

En cas de maladie aiguë, il est possible de retarder la vaccination de 1-2 semaines. Une allergie grave à l'une des substances contenues dans les vaccins, ou l'apparition d'une réaction allergique grave après un vaccin précédent, constituent des contre-indications à effectuer ou poursuivre la vaccination. Bien que la vaccination paraisse sans risque pour les femmes enceintes et leurs bébés, les données disponibles sont insuffisantes. Il est donc recommandé dans ces cas de l'effectuer le cas échéant après l'accouchement ou d'interrompre les injections durant la grossesse. Si un problème particulier vous préoccupe, parlez-en à votre médecin.

Coût de la vaccination contre les HPV

La vaccination contre les cancers et autres maladies provoqués par les HPV est remboursée par l'assurance obligatoire des soins pour les jeunes filles et les jeunes femmes âgées de 11 à 26 ans, à condition d'être effectuée dans le cadre de programmes cantonaux. Elle est également remboursée aux mêmes conditions pour les garçons et les jeunes hommes de 11 à 26 ans à partir du 1^{er} juillet 2016.

Votre médecin vous recommande la vaccination contre les HPV.

La vaccination est la meilleure façon de se protéger contre une infection fréquente, susceptible de provoquer des verrues génitales, des lésions précancéreuses et des cancers.

Pour ce qui concerne la prévention du cancer du col de l'utérus, souvenez-vous que la vaccination **ne remplace pas** un contrôle gynécologique.

Parlez de la vaccination contre les HPV avec votre médecin, qui répondra volontiers à vos questions et saura vous conseiller.

Compléments d'information

Vous trouverez plus d'informations sur la vaccination en général à l'adresse : www.infovac.ch ou www.sevacciner.ch.

Vous pouvez créer votre carnet de vaccinations ou vérifier votre statut vaccinal en ligne www.mesvaccins.ch.

Ce document a été préparé par la Commission fédérale pour les vaccinations.

Etat : janvier 2016

Tampon du médecin

Des exemplaires supplémentaires peuvent être commandés chez:

OFCL, Distribution des publications fédérales, Berne

Fax: +41 (0)58 465 50 58, e-mail: verkauf.zivil@bbl.admin.ch

N° de commande: **311.235.f**



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI
Office fédéral de la santé publique OFSP

EKIF : CFV

COMMISSION FÉDÉRALE POUR LES VACCINATIONS

Secrétariat: Section Recommandations de vaccination et mesures de contrôle

Office fédéral de la Santé Publique

Tel. Secrétariat: +41 (0)58 463 87 06, Fax Secrétariat: +41 (0)58 463 87 95

E-Mail: cfv@bag.admin.ch, Internet: www.cfv.ch